## OFFICIEL.

# Assemblée Générale

—DE—

# L'ETAT DE LA LOUISIANE.

## Session régulière de l'année 1896.

No 67] LOI

Amendant et décrétant à nouveau la section 833 des statuts révisés de l'Etat, et définissant comme crime, et pourvoyant à la punition de toute personne qui, avec intention de frauder sera coupable de la contrefaction et de l'altération d'un billet ou d'un écrit ou papier quelconque donnant la possession ou droit de passage sur un chemin de fer et sur un navire ou autre voie publique de transport, ou avec une semblable intention, vendra, échangera ou offrira en vente ou d'échanger, échangera, ou vendra un ticket, un papier ou un écrit du genre sachant que ce ticket ou papier a été contrefait ou altéré; aussi définissant comme crime et pourvoyant à la punition de toute personne qui, dans le but de lui rendre son ancienne apparence ou sa valeur nominale, en entier ou en partie, sera coupable de recoler ou d'oblitérer les marques ou autres traces de cancellation d'un ticket ou d'un papier ou écrit avec l'intention d'en disposer par vente ou par don, ou de les mettre en circulation, ou pour en disposer d'une frauduleuse façon sous forme de paiement d'un trajet.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la section 833 des Statute révisés de l'Etat de la Louisiane est décrétés à nouveau dans le langage suivant:

Section 833, Quiconque contrefera, marquera ou altérera, ou fera contrefaire, altérer, ou aidera à contrefaire ou altérer, tout record public, tout certificat ou toute attestation d'un officier public en toute affaire ou son certificat ou son attestation est recevable et peut être accepté comme preuve légale; toute charte, testament, bon, lettre de fondé de pouvoirs, police d'assurance, traite, billet à ordre, quittance ou décharge sur le paiement d'argent ou de livraison de marchandises, toute acceptation d'une traite de change ou tout endossement ou assignation, tout billet à ordre pour le paiement d'argent, tout reçu pour de l'argent ou des marchandises ou pour tout billet ou toute sécurité pour de l'argent ou des marchandises; toute personne qui altèrera ou publiera comme vraie un record faux ou contrefait, tout certificat, toute attestation, toute charte, tout instrument, testament, bon, lettre de fondé de pouvoirs, police d'assurance, traite de change, billet à ordre, acceptation ordre, acquit, décharge ou reçu, sachant ce qu'elle reçoit est contrefait, altère avec l'intention de frauder ou de nuire à une autre personne, ou à une corporation, sera punie, sa culpabilité établie, aux travaux forcés pendant pas moins de deux ans ni plus de quatorze ans.

Quiconque avec l'intention frauder, contrefera ou modifiera avec intention criminelle un ticket, ordre pour un ticket, coupon, reçu pour trajet, passe, chèque ou autre papier ou écrit, donnant droit ou prétendant donner droit au détenteur ou au propriétaire de ce billet, à un passage sur le chemin de fer ou sur tout navire ou autre moyen de transport public; et quiconque avec une semblable intention vendra, échangera, livrera, gardera, offrira en vente, offrira d'échanger ou de livrer, ou recevra comme achat ou échange un ticket papier ou écrit de genre, sachant que ce ticket, ce papier ou cet écrit a été frauduement altéré, sera coupable de contrefaçon; et sur la preuve sa culpabilité, sera puni des travaux forcés pour une durée de pas moins d'une année ni de pas plus de cinq ans.

Quiconque dans le but de lui rendre sa première prime, sa valeur nominale en entier ou en partie, cachera, remplira ou modifiera les marques, les poinçonnements ou autres preuves de cancellation sur un ticket, ordre de ticket, coupon, reçu de prix de passage, passe, chèque ou autre papier ou écrit, donnant droit ou prétendant donner droit à un passage sur tout chemin de fer, navire ou autre moyen de transport avec l'instruction de disposer par vente par don, ou les mettra dans la circulation, dans l'intention de frauder la compagnie de transport ou toute personne; et quiconque avec une semblable intention, de frauder, offrira en vente ou en paiement d'un passage sur un chemin de fer quelconque ou un navire ou tout autre moyen de transport, un tel ticket, coupon, reçu d'un prix de passage, chèque, ou autre papier ou écrit donnant droit ou prétendant donner droit au détenteur ou au propriétaire de ce billet, écrit ou papier, sachant qu'ils ont été modifiés en partie ou en totalité, sera, si sa culpabilité est établie, puni de travaux forcés pendant pas moins d'une année ni plus de cinq années.

Sec. 2. Il est de plus décrété que toutes lois ou parties de lois contraires à celle-ci sont abrogées.

S. P. HENRY,
Orateur de la Chambre des Représentants.

R. H. SNYDER,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 9 juillet 1896.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme.
JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

No 68] LOI

Pour protéger les intérêts des fermiers des bacs publics (ferries) sur la rivière Mississipi et autres cours d'eau dans cet Etat, la paroisse d'Orléans exceptée; pour interdire la traversée, pour une rétribution, de personnes ou effets ou autres embarcations sur lesdits cours d'eau, excepté par les fermiers des bacs en deça de deux milles du débarcadère d'un bac; faisant de la violation des dispositions de cette loi, un délit, et imposant des pénalités à cet égard.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, qu'il ne sera pas légal pour une personne qui n'aura pas affermé un bac public de transporter moyennant rétribution, ou en payer une autre ou d'autres personnes dans un esquif ou dans une autre embarcation sur la rivière Mississipi ou sur un autre cours d'eau quelconque dans cet Etat, en deçà de deux milles d'un débarcadère de bac dûment établi en vertu de résolutions ou d'ordonnances d'une corporation municipale ou paroissiale dans l'Etat.

Sec. 2.—Il est, de plus, décrété, etc., Que toute personne violant l'une quelconque de cette loi, sera considérée coupable d'un délit, et, sa culpabilité démontrée, sera condamnée à payer une amende de pas moins de dix dollars et de pas plus de vingt cinq dollars, et à défaut de l'amende, à subir un emprisonnement de pas moins de dix jours et de pas plus de trente jours dans la geôle de la paroisse; à la condition cependant que cette loi ne s'applique pas à la paroisse d'Orléans.

Sec. 3.—Il est, en outre, décrété, etc., Que toutes lois ou parties de lois contraires à celle ci sont abrogées.

S. P. HENRY,
Orateur de la Chambre des Représentants.

R. H. SNYDER,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 9 juillet 1896.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme.
JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

No 69] LOI

Amendant et décrétant à nouveau la section 788 des Statuts Revisés de 1870.

Section 1ère—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la Section 788 des Statuts Revisés de 1870 est amendée et décrétée, à nouveau dans le langage suivant:

Quiconque sera trouvé coupable du détestable et abominable crime contre nature, commis sur l'homme ou sur la bête avec l'organe sexuel ou avec la bouche sera condamné à un emprisonnement aux travaux forcés pour une durée pas moindre de deux ans et n'excédant pas dix ans.

Sec. 2.—Il est, de plus, décrété, etc., Que toutes lois ou parties de lois contraires à celle-ci sont abrogées.

S. P. HENRY,
Orateur de la Chambre des Représentants.

R. H. SNYDER,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 9 juillet 1896.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

## ANNONCES JUDICIAIRES

### Avis aux créanciers hypothécaires de la ville de la Nlle-Orléans.

Bureau du Trésorier de Ville de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 21 juillet 1896.

Conformément à la section 63, acte 85 de 1888, avis est par le présent donné à toutes les personnes qui ont des hypothèques sur des propriétés foncières situées dans la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, sur lesquelles les taxes de l'année 1894 et des années précédentes n'ont pas été payées, que j'en commencerai la vente à la porte de la Cour, SAMEDI, le 22 août 1896, et qu'un nombre de portions de propriétés délinquentes sont maintenant annoncées dans ce journal conformément à la loi préparatoire à ladite vente. L'attention des créanciers hypothécaires est appelée spécialement sur ces annonces de ventes pour taxes, et ils sont prévenus d'avoir à prendre, avant la vente, telles mesures qu'ils jugeront nécessaires pour protéger leurs intérêts.

EUCLID BORLAND
Trésorier de la ville.

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### Vente des Propriétés Foncières POUR TAXES DE VILLE.

Bureau du Trésorier de Ville de la Nlle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 21 juillet 1896.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures du matin, SAMEDI, le 22ème jour d'août A. D., 1896 et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes assessées de 1879 à 1894, inclusivement, y compris l'intérêt qui les grève à partir de la date où les contribuables ont été délinquants à raison de 10 pour cent par an jusqu'à paiement final avec tous les dépens.

Les noms desdits contribuables en défaut ou délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessement desdites années et les propriétés foncières assessées à chacun des contribuables susdits et devant être vendues sont indiquées ci-dessous.

ROSS, T. L. et E. A. O'SULLIVAN—
5410 et 6700 B 4014 C Pour taxes de ville des années 1891, $151 50; 1892, 222 20; 1893 220, 1894, 220.
Montant à.....$813 70

Une portion de terre dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme lots Nos 1 et 2, la moitié du lot No 3 et les parties des lots Nos 11 et 12 dans l'Ilet No 412, borné par l'avenue St Charles, les rues Cadiz, Grondelet et Valence, formant l'encoignure de l'avenue St Charles et de la rue Cadiz, mesurant 75 pieds de face à l'avenue St Charles, sur 153 pieds de profondeur sur la rue Cadiz.

SCHWARTZ, M—
5553 B et 4750 C Pour taxes de ville des années 1888, $10 10; 1891, 9 09, 1892, 9 09; 1893, 9 00, 1894, 9 00.
Montant à.....$46 28

Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot "D," dans l'Ilet No 1, borné par les rues Levée, Water, Adèle et Joséphine, mesurant 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Levée, 64 pieds 5 pouces et 5 lignes sur la rue Water, sur 7 pieds 2 pouces de profondeur sur un côté et 16 pieds 1 pouce et 6 lignes de l'autre.

SMYTH ou SMYTHE JAMES—
6281 B et 4811 C Pour taxes de ville des années 1892, $16 16; 1893, 16 00; 1894, 16 00.
Montant à.....$48 16

Un lot de terre, dans le 1 r district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 9 dans l'Ilet No 344, borné par les rues Liberté, Howard, Lafayette et Périllat, mesurant 26 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Liberté sur 108 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur.

SMYTH ou SMYTHE, JAMES—
6282 B 4812 C Pour taxes de ville des années 1892, $16 16; 1893, $16 00; 1894, $16 00
Montant à.....$48 16

Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 10 dans l'Ilet No 344, borné par les rues Liberté Howard, Lafayette et Perillat, mesurant 26 pieds 6 pouces et 4 ligne de face à la rue Liberté sur 108 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur.

REBINTISCH, CHAS G.—
6560 B et 4998 C Pour taxes de ville des années 1892, $11 11; 1893, 11; 1894, 11.
Montant à.....$33 11

Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot F dans l'Ilet No 104, borné par les rues Laurel, Annonciation, Ste Marie et Félicité, mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel sur 97 pieds 6 pouces de profondeur

SOULE, Suc. IRENE L—
6779 B et 4954 C Pour taxes de ville des années 1892, $80 80; 1893, 80 00; 1894, 80 00.
Montant à.....$240 80

Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 15 dans l'Ilet No 56, borné par les rues Bourbon, Royale, Ursulines et St Philippe, mesurant 64 pieds de face à la rue Bourbon sur 100 pieds de profondeur.

SULLIVAN, Suc. DANIEL
6840 B et 5400 C Pour taxes de ville des années 1892, $16 16; 1893, 16 00; 1894, 16.
Montant à.....$48 16

Deux lots de terre dans le 5me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 11 et 12, dans l'Ilet No 78, borné par les rues Pacifique, Eliza, Elmire et Alix, formant ensemble l'encoignure des rues Pacifique et Eliza, et mesurant 63 pieds de face à la rue Pacifique sur 123 pieds 8 pouces de profondeur sur la rue Eliza.

DUCOMS, Mme M T.—
252 C Pour taxes de ville des années 1893, $200; 1894, 200.
Montant à.....$400 00

Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle Orléans, désigné comme lot No 1 dans l'Ilet No 20, borné par les rues Decatur St Philippe, Chartres et Ursulines, mesurant 35 pieds de face à la rue Decatur sur 93 pieds de profondeur sur la rue St Philippe, formant l'encoignure des rues Decatur et St Philippe

DOWERS, DAVID J. et LEON LAVEDAN—
934 et 4251 C Pour taxes de ville des années 1893, $13 00; 1894, $32 00;
Montant à.....$45 00

Dix lots de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99 et 100, Bloomingdale, dans l'Ilet en portion de terre borné par le côté supérieur de la rue State, la ligne Burthevilie, l'avenue St-Charles et le fond de la ville mesurant ensemble 300 pieds de face à la rue State sur 170 pieds de profondeur.

OGDEN, ELIZA N. et als—
4048 C Pour taxes de ville de l'année 1893.
Montant à.....$38 00

Une portion de terre dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme le fond des lots Nos 14 à 17 dans l'Ilet No 63 borné par les rues Hillary Adams, Pearl et l'avenue St-Charles, mesurant 50 pieds de face à la rue Hillary sur 122 pieds 2 1/2 pouces de profondeur.

NEW ORLEANS SWAMP LAND AND RECLAMATON COMPANY—
4157 C Pour taxes de ville de l'année 1894
Montant à.....$70 00

Six lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6 dans l'Ilet No 462 borné par le Bayou St Jean, les rues Ste-Anne, Dumaine et l'avenue Hagan, mesurant comme suit: le lot No 1 mesurant 30 pieds 6 pouces 3 lignes de face au Bayou St-Jean sur 147 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur sur la rue Ste-Anne et 140 pieds 2 pouces 1 ligne sur l'autre ligne de côté, formant l'encoignure du Bayou St-Jean et de la rue Ste-Anne; le lot No 2 mesurait 30 pieds 6 pouces 3 lignes de face au Bayou St-Jean sur 140 pieds 2 pouces 1 ligne de profondeur sur une ligne de côté et 137 pieds 8 pouces 4 lignes sur l'autre ligne; le lot No 3 mesurant 30 pieds 6 pouces 3 lignes de face au Bayou St-Jean sur 137 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur sur une ligne de côté et 137 pieds 2 pouces 7 lignes sur l'autre ligne; le lot No 4 mesurant 30 pieds 6 pouces 3 lignes de face au Bayou St-Jean sur 137 pieds 2 pouces 7 lignes de profondeur sur une ligne de côté et 132 pieds 9 pouces 3 lignes sur l'autre ligne; le lot No 5 mesurant 30 pieds 6 pouces 3 lignes de face au Bayou St-Jean sur 132 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur sur une ligne de côté et 130 pieds 3 pouces 5 lignes sur l'autre ligne; le lot No 6 mesurant 30 pieds 6 pouces 3 lignes de face au Bayou St-Jean sur 130 pieds 3 pouces 5 lignes de profondeur sur une ligne de côté et 127 pieds 10 pouces sur l'autre ligne.

MAHER, MARY et als.—
4252 C Pour taxes de ville de l'année 1894
Montant à.....$12 00

Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 12 dans l'Ilet No 385, borné par les rues Terpsichore, Freret, Locust et Melpomène, mesurant 31 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Terpsichore, sur 63 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur.

PLANT, LAWRENCE—
4254 C Pour taxes de ville de l'année 1894
Montant à.....$110 00

Deux lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 12 et 13, dans l'Ilet No 331, borné par les rues Canal, Rocheblave, Dupomis et Donaldson, formant ensemble l'encoignure des rues Canal et Rocheblave, et mesurant chacun 27 pieds de face à la rue Canal sur 114 pieds de profondeur.

MULLINS, Mlle MARY E—
4256 C Pour taxes de ville de l'année 1894
Montant à.....$15 50

Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot 12, dans l'Ilet No 464, borné par les rues Ste Jane, Bolivar, Gravier et Perdido, mesurant 30 pieds 5 pouces et 7 lignes de face à la rue Ste Jane sur 122 pieds 7 pouces et 5 lignes de profondeur.

LADD, CALVIN F.—
4258 C Pour taxes de ville des années 1894
Montant à.....$33 00

Une portion de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme partie des lots No 24 et 25 dans l'Ilet No 498, borné par les rues Gravier, Prieur, Bertrand, Johnson et Perdido, mesurant 25 pieds 6 pouces de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur.

LEWIS, Mme E. A.—
4263 C Pour taxes de ville de l'année 1894
Montant à.....$100 00

Une portion de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme partie de lot No 15 dans l'Ilet No 217, borné par les rues St Charles, Carondelet, Julie et St-Joseph, mesurant 35 pieds 3 pouces de face à la rue St Charles sur 67 pieds 10 pouces de profondeur.

MASSEY, Vve WILLIAM et als, JEREMIAH P. CARROLL, propriétaire actuel—
4305 C Pour taxes de ville de l'année 1894
Montant à.....$32 00

Trois lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme lots Nos 9, 10 et 11 dans l'Ilet No 561, borné par les rues Bienville, Napoléon, Solomon et Conti, mesurant comme suit: les lots Nos 9 et 10 formant ensemble l'encoignure des rues Bienville et Napoléon, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bienville sur 120 pieds de profondeur sur la rue Napoléon et autres lignes de côté et le lot No 11 mesurant 30 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Napoléon sur 159 pieds 10 pouces de profondeur.

NITHA, Vve MARIE ROSE—
4325 C Pour taxes de ville de l'année 1894
Montant à.....$8 00

Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 20 dans l'Ilet No 344, borné par les rues Hôpital, Broad, Dorgenois et Quartier, mesurant 48 pieds de face à la rue Hopital sur 94 pieds de profondeur.

NELSON, Mme CHARLES,
4363 C Pour taxes de ville de l'année 1894,
Montant à.....$24 00

Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 6 dans l'Ilet No 366, borné par les rues Benarate, St-Ferdinand, Port et St-Claude, mesurant 29 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Remparts sur 100 pieds de profondeur.

LARRE, JEAN—
4364 C Pour taxes de ville de l'année 1894.
Montant à.....$8 00

Un ilet de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme ilet No 435, borné par les rues Monroe, Hancock, St Claude et Marais, mesurant 312 pieds sur chacune des rues Monroe et Hancock et 235 pieds sur chacune des rues St Claude et Marais.

MENARD, PAUL H. et als.—
4391 C Pour taxes de ville de l'année 1894.
Montant à.....$20 00

Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orleans, désigné comme lot No 8 dans l'Ilet No 751, borné par les rues St Antoine, Prosper, Bagatelle et Clairborne, formant l'encoignure des rues St-Antoine et Prosper, mesurant 31 pieds de face à la rue St-Antoine sur 72 pieds de profondeur sur la rue Prosper.

PAGE, FLORINDA—
4430 C Pour taxes de ville de l'année 1894
Montant à.....$16 00

Une portion de terre dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme parties des lots Nos 30 et 31 dans l'Ilet No 283 borné par les rues St Denis, St Patrick, Sixième et Washington, mesurant 27 pieds 6 pouces de face à la rue St Denis sur 150 pieds de profondeur.

LOCKHART, WM H. — HAWKINS, W., propriétaire actuel—
4434 C Pour taxes de ville de l'année 1894
Montant à.....$10 00

Deux lots de terre dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 11 et 12 dans l'Ilet No 366, borné par les rues Magnolia, Quatrième, Locust et Troisième, formant ensemble l'encoignure des rues Locust et Quatrième, et mesurant chacun 31 pieds 2 pouces de face à la rue Magnolia sur 120 pieds de profondeur.

NEW ORLEANS TRANSFER CO. — NEW ORLEANS HARBOR TRANSFER COMPANY, propriétaire actuelle.
4440 C Pour taxes de ville de l'année 1894
Montant à.....$60 00

Deux lots de terre dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots A et O, dans l'Ilet No 11 borné par les rues Water, Levée, Sixième et Seinflème, et mesurant ensemble 52 pieds 6 pouces de face à la rue Water sur 141 pieds 5 pouces de profondeur.

LEITZ, Vve A.—
4445 C Pour taxes de ville de l'année 1894
Montant à.....$30 00

Deux lots de terre dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 4 et 5 dans l'Ilet No 26, borné par les rues Levée Rousseau, Première et Deuxième; mesurant comme suit: lot No 4 mesurant 32 pieds de face à la rue Levée sur 143 pieds de profondeur; lot No 5 mesurant 32 pieds de face à la rue Levée sur 135 pieds 3 pouces de profondeur.

MAYFATH, AUGUST—
4497 C Pour taxes de ville de l'année 1894
Montant à.....$12 00

Un lot de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 18 dans l'Ilet No 143, borné par les rues Laurel, Jersey, Valence et Cadix, mesurant 27 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à la rue Laurel sur 110 pieds de profondeur.

MURPHY, HENRY—
4504 C Pour taxes de ville de l'année 1894.
Montant à.....$14 00

Un lot de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot A dans l'Ilet No 152, borné par les rues Général Taylor, Jersey, Laurel et Peniston, mesurant 29 pieds 9 pouces de face à la rue Général Taylor sur 87 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur.

MONTGOMERY, Mme M E—
4516 C Pour taxes de ville de l'année 1894
Montant à.....$4 00

Un lot de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, d'signé comme lot No 13 dans l'Ilet No 319, borné par les rues Colisée, Perrier, Jena et l'avenue Napoléon, et mesurant 25 pieds de face à la rue Colisée, 30 pieds sur la ligne du fond sur 100 pieds de profondeur.

O'SULLIVAN, E. A.—
4523 C Pour taxes de ville de l'année 1894
Montant à.....$10 00

Un lot de terre dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 14 dans l'Ilet No 412 borné par les rues Cadiz, St Charles, Carondelet et Valence, et mesurant 26 pieds de face à la rue Cadis sur 120 pieds de profondeur.

MITCHELL, WILLIAM G—
4529 C Pour taxes de ville de l'année 1894
Montant à.....$60 00

Deux lots de terre dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 1 et 2 dans l'ilet No 427 borné par l'avenue Louisiane, et les rues Carondelet, Baronne et Delachaise mesurant chacun 30 pieds de face à l'avenue Louisiane sur 128 pieds de profondeur, formant ensemble l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Carondelet.

MITCHELL, ALFRED—
4528 C Pour taxes de ville de l'année 1894
Montant à.....$6 00

Un lot de terre dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 13 dans l'Ilet No 459, borné par les rues Constantinople, Dryades, Baronne et Général Taylor, mesurant 28 pieds de face à la rue Constantinople, 28 pieds 3 pouces sur la ligne du fond sur 132 pieds 7 pouces de profondeur sur la rue Dryades et 129 pieds 1 pouce 6 lignes sur l'autre ligne formant l'encoignure des rues Constantinople et Dryades.

OSBORNE, HENRY A., CHAS EVERHART, propriétaire actuel—
4533 C Pour taxes de ville de l'année 1894
Montant à.....$10 00

Un lot de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 13 dans l'Ilet No 630, borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Breslau, Arcadie et Delachaise, mesurant 30 pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur 128 pieds de profondeur

STEETE, HENRY—
5409 C Pour taxes de ville de l'année 1894
Montant à.....$20 00

Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lots Nos 9 et 10 dans l'Ilet No 271, borné par les rues Première, Dryades, St-Denis et Philip, mesurant 30 pieds de face à la rue Première sur 122 pieds 8 pouces de profondeur.

WALLACE, WILLIAM et WILLIAM WALLIS—
5415 C Pour taxes de ville des années 1893 $22; 1894 22
Montant à.....$44 00

Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No 11 dans l'Ilet No 325, borné par les rue Josephine, Liberté, Howard et Jackson mesurant 27 pieds 8 pouces de face à la rue Josephine sur 100 pieds de profondeur.

THIELER, Mme JOSEPHINE—
5441 C Pour taxes de ville de l'année 1893,
Montant à.....$36 00

Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nouvelle Orléans désigné comme lot C dans l'Ilet No 81, borné par les rues Washington Chippewa, Annonciation et Sixième, mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Washington sur 110 pieds de profondeur.

SPEARING, JOSEPH H.—
5445 C Pour taxes de ville des l'années 1893, $44; 1894, 44.
Montant à.....$88 00

Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 2 dans l'Ilet No 109, borné par les rues Jackson, Laurel, Constance et Philip, mesurant 19 pieds 5 pouces de face à la rue Jackson sur 120 pieds de profondeur.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci-dessus que me désignera chacun des débiteurs, de la ville et dans le cas où ledit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriétés je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de ladite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par ledit débiteur. Les ventes se feront sans estimation, au comptant contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la propriété, et en payant en outre vingt pour cent et les dépens et la pénalité.

EUCLID BORLAND,
Trésorier de la ville.

21 juil—21 28—4 11 18 22 août

## AMUSEMENTS.

# WEST END.

Grand Concerts tous les soirs.

—AUSSI—

## Adèle Purvis Onri,

—LA—

Merveilleuse "Serpentine Skirt Dancer," sur la boule tournante.

26 av—

SALON DU VITASCOPE,
Encoignure Passage de la Bourse et Canal.

## LE VITASCOPE

N'est plus au WEST END.
Representations de 10 A. M. à 3 P. M. et de 6 P. M. à 10 P. M.
ADMISSION, - 10c.
Après votre déjeuner visitez le Vitascope
28 juil—17

## EXCURSION A BON MARCHE

—A—

## CINCINNATI, OHIO,

Et retour 22 août 1896. Prix $12 00 aller et retour. De la Nlle-Orléans et certains points sur le N. O. & N. E. via la route du Queen & Crescent.

Billets bons sur le train No 2 le 22 août seulement, bon pour revenir sur tous les trains réguliers, dans une limite de 10 jours.

Pour plus amples informations adresser agents du Q. & C.

I. HARDY, G. P. A.,
Nlle Orléans, Lne.

R. H. GARRATT,
A. G. P. A., 210 rue St Charles,
Nlle-Orléans, Lne. 31 juil au 22 août

## Philadelphia Dental Rooms

Coin Canal & Bourbon,

*Au dessus du R. E LEE HAT STORE, Elévateur, 4 rue Bourbon.*

Nous avons des salons élégants et commodes, bien pourvus de tous les nouveaux instruments, machines et accessoires connus à la profession. Nos prix sont raisonnables et justes. Notre travail est pleinement garanti. Nous fabriquons tous les matins de l'AIR VITALISE pour l'extraction, absolument sans souffrance, des dents. Extraction de dents sans souffrance, 50 sous.

90 oct—1an

# LE GOUDRON GUYOT

Goudron Guyot ET Capsules Guyot

Capsules & Liqueur

Est celui qui a servi aux expériences faites dans sept grands hôpitaux de Paris contre les RHUMES, les BRONCHITES, l'ASTHME, les CATARRHES des BRONCHES et de la VESSIE, les AFFECTIONS de la PEAU, ECZÉMA, DARTRES, etc. Par sa composition, le **Goudron Guyot** participe des propriétés de l'Eau de Vichy, tout en étant plus tonique. C'est pourquoi il possède une grande efficacité contre les maladies de l'estomac.

Comme on le sait, c'est du Goudron médicinal que l'on retire les principes antiseptiques les plus efficaces, c'est pourquoi, durant les fortes chaleurs et quand règne une épidémie, le **Goudron Guyot** est une boisson hygiénique et préservatrice qui rafraîchit et purifie le sang. Les **Capsules Guyot** ne sont autre chose que le **Goudron Guyot** pur, à l'état solide.

« Cette préparation sera bientôt, je l'espère, universellement adoptée. » Professeur BAZIN, Médecin de l'hôpital Saint-Louis, Paris.

*Refuser, comme falsification, tout flacon de* ***Goudron Guyot*** *— Liqueur ou Capsule — qui ne porte pas l'adresse,* 19, rue Jacob, Paris.

## CHEMINS DE FER.

SOUTHERN PACIFIC COMPANY — SUNSET ROUTE

**Bureau de Billets de la Ville,**
Coin St-Charles et Canal.
**Depot de Passagers,**
Tête de l'Avenue Esplanad
TRAIN DE SERVICE QUOTIDIEN.

| | Départs. | Arrivées. |
|---|---|---|
| Express de la Califor nie | No 20, 9:15 a. m. | No 19....6.45 p. m |
| Malle rapide du Texas et du Mexique | No 18, 8:35 p. m. | No 17....6.55 p. m. |

**Pullman Buffet** Drawing Room Sleepers Nos 19 et 20 entre la Nouvelle-Orléans, Los Angeles et San Francisco. Nos 17 et 18 entre la Nouvelle-Orléans, Houston et Galveston. Nlle-Orléans et San Antonio; San Antonio et la ville de Mexico.

**Weekly Tourist Sleepers** quittent la Nlle-Orléans tous les samedis pour San Francisco.

f6y—1an

QUEEN & CRESCENT ROUTE
NEW ORLEANS & NORTH-EASTERN R.R.
ALABAMA & VICKSBURG RY.
VICKSBURG, SHREVEPORT & PACIFIC R.R.

Ligne la plus courte de 94 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

### Trains Elégants-Vestibules Eclairés au Gaz.

| | No 2 Limited | No 6 Fast Mail |
|---|---|---|
| Part de la N.-Orléans | 3:20 p.m. | 7:30 a.m |
| Arrive à Meridian | 9:50 p.m. | 3:10 p.m |
| Part de Meridian | 10:00 p.m. | 5:00 a.m |
| Arrive à Birmingham | 2:45 a.m. | 1:00 p.m |
| Arrive à Chattanooga | 7:00 a.m. | 5:50 p.m |
| Arrive à Lexington | 4:55 p.m. | 4:25 a.m |
| Arrive à Cincinnati | 7:30 p.m. | 7:20 a.m |

Chars dortoirs sans changement d'ici à Cincinnati et New York City ainsi des chars-dortoirs sans changement d'ici à Louisville. Le tout sans changement et tous les jours.

Bureau des Billets du Q. & C.
34 rue St-Charles.

R. H. GARRATT, Asst Gen. Pass. Agent. I. HARDY, G. P. A., La.

7 mars

### Chemin de fer Louisville & Nashville.

ANCIEN ET SUR.
EXPRESS LIMITÉ CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN.

**Pour Montgomery, Birmingham Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore, Philadelphie et New-York.**

DIRECTE SANS CHANGEMENT.

| No. | Arrivée | No. | Départs |
|---|---|---|---|
| 3 Ex. Rapid | 7:40 a.m | 6 Mal. Rap. | 7:10 a.m |
| 7 Accom. côte, dimanche excepté | 9:02 a.m | 8 Exp. Rap. | 9:45 a.m |
| 9 Accom. côte | 8:25 am | 8 Accom. côte, dimanche excepté | 3:15 p.m |
| 11 Exc. dim. et mercredi | 9:30 pm | 10 Accom côte | 4:30 pm |
| 1 Ligne rapide | 6:50pm | 12 Exc. dim. et mercredi | 7:55a.m |
| 5 Lim | 8:30 pm | 2 Exp. Lim. | 7:50 p.m |

Bureau pour la vente des billets, coin St Charles et Commune. Bureau de billets de gare, au pied de la rue du Canal.

Notre service des chars vestibules limité de la Nouvelle-Orléans à New-York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapidement à tous les points correspondants. Pas de prix de trajet supplémentaire exigé sur ce train. Un char restaurant y est attaché et des repas sont servis en route.

JOHN KILKENY, Div. Pass. Agen
G. P. ATMORE, G. P. A., Louisville, Ky.

5 mars—an 31 déc

## ILLINOIS CENTRAL

Arrivées et départs en effet le 31 mai 1896.

Chicago Limited.

No 4, départ 8 A. M. No 3, arrive 7:30 P. M.

Trains solides, vestibule, éclairés au gaz avec chars Pullman entre Nouvelle Orléans, Memphis, St-Louis et Chicago.

Louisville & Cincinnati Limited,

No 4, départ 8 A. M. No 3, arrive 7:30 P. M.

Chars dortoirs Pullman, et chars avec chaises à bascule, entre Nouvelle Orléans, Memphis, Louisville et Cincinnati.

Chicago Fast Mail.

No 2, départ, 7:15 P.M. No 1, arrive 7:40 A. M.

Service direct de chars dortoirs à Water Valley Holly Springs, Jackson, Tenn., Cairo et Chicago.

Louisville & Cincinnati,

No 2, départ 7:15 P. M. No 1, arrive 7:40 A. M.

Trains solides, avec chars dortoirs Pullman, directs à Memphis, Louisville et Cincinnati, sans changement.

Local Mail and Exp